

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD5

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### ARTICLE 7 TER

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mentionnés à l'article L. 2224-37-1 »,

les mots :

« exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence erronée.